Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, réunie le 15 mai dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de la première répartition de l'année 1997, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres Collectivités Territoriales en 1996	Sommes attribuées en 1996 par la Ville de Besançon	Montant de la subven- tion sollici- tée en 1997	Sommes proposées pour 1997
Promotion de la Santé	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme du Doubs 14, rue Ronchaux	Etat: 43 000 F Ville de Pontarlier: 6 000 F Commune de Thise: 500 F	17 000 F	18 000 F	18 000 F
Aide aux Malades	Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 12, rue de la Famille	Conseils généraux : 7 600 F Villes de Montbéliard, Belfort, Dole : 7 750 F	6 000 F	6 500 F	5 000 F
Action humanitaire	Croix Rouge Française Place Granvelle	Total communes :6 500 F	5 000 F	15 000 F	5 000 F
Lutte anti-alcool	Croix d'Or du Doubs 12, rue de Chaillot	Conseil Général : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F
Aide aux malades	Association des Insuffisants Rénaux Comtois 16, rue du Mont CHALEZE	Autres communes : 4 865 F	3 500 F	-	2 000 F
Aide aux malades	Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Anciens malades	Association Valentin Hauy 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F Autres communes : 4 465 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Accompagne- ment des malades	Association JALMAV - Besançon Centre Mendès France 3, rue Beauregard	Conseil Général : 2 500 F	0 F	2 500 F	1 500 F
Promotion de la Santé	Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27, rue de la République	Conseil Général : 248 568 F	16 000 F	50 000 F	17 000 F
Aide aux malades	Association Don d'Organes PUGEY	Conseil Général : 7 000 F	3 500 F	-	3 500 F
Aide aux malades	Association Transhépate - Hôtel Jean Minjoz	-	5 000 F	5 000 F	2 000 F
Promotion de la santé	Comité Départemental de la Santé 4, rue de la Préfecture	(prestations) Montbéliard : 50 000 F Lons-le-Saunier : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F

La dépense, soit 70 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.30.65748. 50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.